

THÉODORE DE BÈZE.

I.

Le xvi^e siècle s'ouvrait sous les auspices les plus heureux ; Léon X, continuant l'œuvre de Jules II, faisait de l'Italie un foyer de lumières, et rien ne semblait devoir arrêter le noble et pur essor qu'eût pris le génie de l'homme sous le triple empire de la Religion, des sciences et des arts.

Sans doute, la société demandait alors des réformes.

Les esprits les plus sages en réclamaient.

L'Eglise, surtout, par ses organes les plus éminents, sollicitait le rappel du clergé à l'antique discipline.

Les dépositaires des trésors confiés aux ecclésiastiques, pour soutenir les bonnes œuvres chrétiennes, ne leur conservaient pas tous leur destination primitive. Sans adopter les exagérations de l'esprit de parti, et sans méconnaître que les biens d'église soulageaient encore l'infortune et étaient encore souvent la dotation de l'intelligence pauvre, il faut bien confesser que le luxe de la plupart des riches bénéficiaires affligeait les fidèles autant qu'il les scandalisait.

Les réformes désirées se seraient opérées sans trouble, si, du fond de la Germanie, un moine ardent n'eût pas poussé le cri de révolte qui ébranla l'Europe entière.

Léon X faisait prêcher des indulgences dans toute la chrétienté. Il provoquait d'abondantes aumônes, dans le double but de procurer des subsides aux princes qui luttaient contre les envahissements du Turc, dont les armées pénétraient alors en Hongrie, et d'achever la magnifique basilique de saint Pierre.

Tetzel eut mission de les prêcher en Saxe. Luther, qui ne l'a jamais entendu, lui imputait, sous la foi de rapports évidemment mensongers, d'abuser indignement de la crédulité du peuple et de fausser la religion en soutenant que le son de la pièce d'argent, versée dans le bassin du collecteur, avait le pouvoir magique d'effacer les péchés les plus monstrueux, sans qu'il fût besoin, le moins du monde, de repentir ou de réparation.

Le malheureux Tetzel mourut de chagrin, en protestant qu'il était calomnié.

Luther n'en avait pas moins affiché sur les murs de l'église de Tous-les-Saints, à Wittemberg, des thèses contre l'abus des indulgences, et, ensuite, contre les indulgences elles-mêmes. Invité à se rétracter, il porta la contestation devant son évêque qui le condamna; les universités d'Allemagne, auxquelles il en avait appelé, le condamnèrent également; se séparant alors ouvertement de l'Eglise, il tonne contre le haut clergé et contre les moines, séduit les princes en les enrichissant par les biens ecclésiastiques, le peuple en lui promettant plus d'indépendance et les savants en flattant leur orgueil par la doctrine du libre examen.

Le libre examen est, sans doute, le plus bel apanage de la raison humaine; il ne produit que d'heureux fruits tant qu'il s'exerce sur les choses que notre intelligence peut atteindre; sans lui, pas de progrès possibles; mais lorsque des esprits superbes le portent sur les mystères confiés à la foi, ce n'est plus alors le triomphe de la *raison humaine*, c'est la révolte de la *raison individuelle* contre l'*autorité*, et nulle société religieuse ne saurait subsister avec un tel dissolvant.

Tous les prétendus réformateurs ont compris cette vérité. Après s'être appuyés sur le *libre examen* pour justifier leurs idées nouvelles, tous sont tombés dans l'inconséquence d'imposer leur *autorité* pour empêcher d'aller plus loin qu'eux.

Luther avait promis le *libre examen*; mais bientôt ceux qui, affranchis par lui de l'autorité de l'Eglise, voulurent méconnaître la sienne, sentirent le poids de la puissance du bras séculier qu'il avait armé pour sa cause; Carlstad, le premier, exilé et mendiant son pain de village en village, apprit que, si sa raison pouvait se mettre au-dessus des décisions des conciles, elle devait s'incliner devant celles du patriarche de la réforme.

Un des plus illustres adeptes de Luther, Melchior Wolmar, obligé de quitter aussi l'Allemagne pour conserver son indépendance, avait trouvé refuge en France où toutes les célébrités de l'Europe étaient attirées par les munificences de François 1^{er}.

Wolmar enseignait le grec à l'université de Bourges. Son adroit prosélytisme entraînait vers le culte nouveau les élèves auxquels il n'eût dû montrer que les beautés de Sophocle ou d'Homère.

Le petit troupeau de dissidents, qui se formait en France, trouvait appui à la cour que tenait, à Nérac, Marguerite, reine de Navarre, protectrice déclarée de Wolmar.

Cette brillante fleur de l'arbre des Valois, pour parler comme les poètes du temps, douée de tout l'éclat de la rose, était loin d'avoir conservé la candeur du lys; aussi, ne prévoyant pas que les doctrines

nouvelles chercheraient à éblouir par une austérité puritaine, Marguerite avait une tendance naturelle pour les idées qui sapaient une religion dont les préceptes et la morale gourmandaient trop hautement ses passions.

Wolmar avait donc toutes ses sympathies.

Parmi les élèves de ce savant professeur, se distinguaient Calvin, qui devait donner son nom à une secte du protestantisme en France, et Théodore de Bèze qui devait en être la plus ferme colonne.

II.

Théodore de Bèze naquit à Vézelay, le 24 juin 1519, deux ans après la publication des thèses de Luther à Wittenberg. Il fut baptisé dans l'église dont les voûtes avaient retenti des accents de saint Bernard.

Son père, Pierre de Bèze, bailli de Vézelay, et Marie Bourdelot sa mère, jouissaient, l'un et l'autre, des privilèges de la noblesse.

A peine sevré, Théodore fut envoyé à Paris et remis à Nicolas de Bèze, son oncle, conseiller au parlement, qui eut le crédit de faire doter cet enfant de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, entre autres, du prieuré de Lonjumeau et de celui de Ville-Selves.

C'était là, certes ! un criant abus. La bienveillance de la famille Mommor avait, dans le même temps, procuré à Calvin le bénéfice dont les revenus firent face aux frais de son éducation : une telle libéralité n'avait rien de blâmable ; mais la famille de Bèze était assez opulente pour que l'on ne détournât pas, en sa faveur, les biens d'église de leur destination.

Théodore avait huit ans lorsqu'il perdit son oncle Nicolas ; Claude de Bèze, abbé de Froidmont, autre frère de son père, le recueillit et continua son éducation. Si Théodore fût entré dans les ordres, son oncle lui eût résigné son abbaye d'un revenu de 15000 livres.

Une maladie cruelle attaquait son enfance, le traitement en était douloureux ; un de ses cousins, attaqué du même mal, l'avait déterminé à mettre fin à leurs maux par le suicide ; ces deux écoliers, profitant d'un moment où le serviteur qui les accompagnait s'était éloigné, allaient exécuter leur projet en se précipitant dans la Seine du haut du pont aux Meuniers, lorsque l'oncle Claude, survenant par bonheur, ramena à la maison les deux étourdis.

C'est la correspondance de Bèze qui nous a fait connaître cette particularité.

Pour couronner ses études, Théodore fut envoyé à Bourges recevoir

les leçons de Wolmar. Il était loin de la pensée de ses imprudents parents qu'il prendrait là le germe des doctrines qui devaient, un jour, lui faire abandonner la foi de ses pères.

De Bourges, Théodore fut conduit à l'université d'Orléans, où, à l'âge de vingt ans, il reçut le bonnet de docteur en droit.

Il eût fallu un miracle pour qu'un jeune homme de vingt ans, maître de disposer du revenu que lui donnaient ses bénéfices, bien fait de sa personne et partout recherché pour les grâces de son esprit, s'enfonçât, sérieusement, dans les études abstraites du droit.

Ce miracle ne se fit pas ; les muses latines lui firent désertier tout le cortège de Justinien ; les jeux et les festins remplaçaient les études et il chantait ses plaisirs dans des vers que l'on croirait tombés de la plume de Catulle.

Si, du moins, Théodore eût résisté au désir de rendre publiques des poésies qui ont fait plus de tort à sa réputation que d'honneur à son génie, sa mémoire n'aurait pas à rougir aujourd'hui de ces *poëmata juvenilia* qui lui seront toujours reprochés ; malheureusement, il les fit imprimer à Paris et se fit graver *au-devant du recueil*, non pas couronné de lauriers, mais tenant à la main la couronne de lauriers, avec ce distique au bas de son portrait :

Vos docti docta præcingite tempora lauro,
Mi satis est illam vel tetigisse manu.

Il est vrai de dire que les pièces les plus coupables ne parurent pas dans cette édition ; elles n'ont vu le jour que par l'indiscrétion de ses amis (1).

Que de fois, dans la grave carrière qu'il eut à parcourir, Bèze eut à regretter ces publications ! Et quelle leçon il a laissée aux jeunes gens trop souvent tentés de livrer au public des ouvrages premiers jets d'une imagination que le temps n'a pas encore mûrie et pouvant compromettre la position qu'ils sont appelés à occuper un jour dans le monde.

Pendant neuf années entières, la vie de Théodore de Bèze ne pré-

(1) Bèze était encore catholique quand il composa ses *juvenilia*, ont dit plusieurs controversistes, dès lors on ne doit plus s'étonner de ce dévergondage d'esprit.

Le protestant Bayle, dans son dictionnaire historique, article de Bèze, relève avec impartialité cette maladroite inconvenance.

Théodore de Bèze nous apprend lui-même, dit-il, que, depuis l'âge de seize ans, il était imbu des lumières du pur Évangile et que, lorsqu'il abjura extérieurement la papauté, il avait voué à Dieu cette abjuration depuis longtemps.

sente qu'une série de désordres, et il ne faut pas s'étonner qu'à vingt-neuf ans une maladie sérieuse l'ait conduit aux portes du tombeau.

Sur son lit de douleur, Bèze fit de bien graves réflexions ; ces réflexions le ramenèrent aux pensées religieuses ; mais l'impression profonde que les leçons de Wolmar avaient faite sur son esprit, et son admiration outrée pour Calvin, l'entraînèrent à désertir ouvertement la religion dans laquelle il était né pour embrasser la réforme.

Aucun sacrifice ne lui coûta pour rompre avec le monde. La prière et la méditation occupèrent seules les heures qu'il perdait dans les plus folles dissipations. Il se défit des bénéfices dont il était titulaire et de ceux qui lui étaient advenus après la mort d'un frère ; il fit l'abandon de ses riches espérances d'avenir, et, ce qui dut lui coûter bien plus encore, il se détermina à l'exil pour ne pas s'exposer aux poursuites rigoureuses exercées contre les protestants dans les dernières années du règne de François I^{er}, et les premières du règne de Henri II.

C'est ainsi que Bèze nous explique son départ de France.

Ses ennemis, et il en eut beaucoup, nous le représentent, au contraire, comme fuyant la justice qui lui reprochait non pas seulement des actions réprouvées par la morale, non pas son hérésie, mais des crimes que la loi a toujours punis.

Ils l'accusent, en outre, d'avoir reçu des fermages par anticipation, avant l'abandon de ses bénéfices, ce qui l'embarrassa beaucoup au colloque de Poissy, disent-ils, car une pauvre veuve vint l'y trouver et lui réclama 1200 livres dont il lui avait fait tort par ce moyen.

Enfin ils prétendent qu'il ne changea rien à ses mœurs dissolues.

A toutes ces accusations il ne manque que la preuve.

Si Bèze eût été poursuivi pour un crime honteux, on eût pu produire les procédures dirigées contre lui.

S'il eût trompé les fermiers lorsqu'il se défit de ses bénéfices, on eût nommé les victimes de son dol.

Si sa conduite fût restée scandaleuse, on eût cité des faits.

Plusieurs écrivains, tant réformés que catholiques, ont présenté la vie de Théodore de Bèze sous un jour bien fâcheux, surtout Bolsec et Launay, auxquels Mézeray s'en est trop rapporté dans son histoire de France. Ces deux auteurs ne méritaient aucune créance ; apostats l'un et l'autre du catholicisme pour entrer dans la religion réformée, ayant eu le bonheur de revenir à leur foi première, ils eussent mieux fait de pleurer dans le silence et dans l'humilité sur leurs fautes passées, que d'écrire contre leurs anciens coreligionnaires, car leur posi-

tion enlevait toute confiance à leurs écrits et ils ne pouvaient que compromettre la cause qu'ils voulaient servir.

Les écrivains de la réforme n'ont pas épargné les libelles diffamatoires aux catholiques ; Bayle en gémit pour eux et leur donne de salutaires conseils, notamment au sujet des pamphlets atroces répandus contre le pieux et savant cardinal Bellarmin ; il se plaint du tort immense que toutes ces calomnies, dont la fausseté devait se découvrir tôt ou tard, avaient fait à la cause du protestantisme (1).

Et nous aussi, lorsque nous voyons des écrivains catholiques adopter légèrement et s'approprier des accusations dénuées de preuve contre les réformés, nous en gémissons. Mais les vrais catholiques se sont rarement donné ce tort. Et, quant à Bèze, ils l'ont encore plus ménagé que les réformés des sectes opposées à la sienne.

On ne doit pas s'étonner, d'ailleurs, de ce qu'il y eut de stolque dans ses résolutions. Nulle secte n'affectait des formes plus austères que le protestantisme en France et à Genève. Les réformés se faisaient une arme contre le catholicisme du relâchement que l'on pouvait reprocher à beaucoup de ses enfants, comme si ce relâchement pouvait être imputé au catholicisme qui le condamnait, et c'était avec un certain orgueil qu'ils opposaient la sévérité de leurs mœurs à la légèreté de celles d'un trop grand nombre de catholiques.

Calvin avait compris tout le mal que Luther avait fait à sa cause par la lâche complaisance avec laquelle il avait signé la consultation qui autorisait Philippe, landgrave de Hesse, à épouser une seconde femme, quand la première vivait encore, et à conserver ces deux épouses dans son palais.

Il avait compris le mal qu'avait fait à la réforme la manière dont l'Angleterre lui avait été conquise, alors qu'Henri VIII se sépara de l'église romaine parce que le pape ne voulut pas rompre son mariage avec Catherine d'Aragon, pour qu'il pût épouser Anne de Boleyn.

Son ambition était de reproduire les mœurs des premiers chrétiens, ce qui eût été admirable, s'il n'eût pas abandonné la foi de la primitive église.

Bèze entra franchement dans les voies de Calvin. Claudine Denosse, fille de basse extraction et sans fortune, le suivit à Genève ; c'était une des complices de ses désordres à Paris, mais il s'était fait un devoir de conscience de ne pas l'abandonner, parce qu'il lui avait promis le mariage, promesse qu'il réalisa.

(1) Dictionnaire historique et critique de Bayle, article Bellarmin.

En quittant la France, **Dèze** maudissait l'intolérance qui l'exilait, et il devait se trouver, à Genève, témoin et complice d'une intolérance bien autrement inexcusable que celle qu'il reprochait à sa patrie.

III.

Pendant trois siècles entiers, la religion chrétienne n'avait opposé à ses persécuteurs que la constance de ses martyrs (1).

Toutefois, il ne faut pas s'étonner de la résistance que Rome, maîtresse alors du monde civilisé, put opposer et opposa à la propagation du christianisme.

Au point de vue politique, on comprend aisément comment et pourquoi l'Etat se croyait le droit de maintenir son culte antique et d'interdire une religion nouvelle (2).

Au point de vue religieux, on comprend plus facilement encore qu'il ait été dans les desseins de Dieu de laisser au libre arbitre de l'homme toute son action et de ne donner que la persuasion pour arme à la vérité.

Mais lorsque la Croix fut arborée sur le Capitole; lorsque les divers Etats fondés sur les débris de l'empire romain se soumirent à l'Evangile; lorsque, spécialement, notre *flor Sicambre* eut courbé la tête sur les fonts baptismaux et que la France devint chrétienne sous les auspices de la victoire, la religion de Jésus-Christ fit partie des lois de l'Etat, les souverains s'en constituèrent les défenseurs et elle se trouva soutenue par les mêmes vues politiques qui l'avaient fait proscrire à son berceau.

La persuasion seule avait fondé le christianisme, la force temporelle lui prêta ensuite son appui, non pas pour prendre en main la cause de Dieu, mais parce que l'on croyait assurer ainsi la tranquillité de l'Etat.

Dans le xviii^e siècle, Montesquieu écrivait encore :

Lorsque l'Etat est satisfait de la religion établie, ce sera une très-bonne loi civile de ne pas souffrir l'établissement d'une autre (3).

(1) La force ne lui eût cependant pas manqué pour résister à ses bourreaux.

Dès le premier siècle, les chrétiens étaient déjà innombrables. La quatre-vingt-dix-septième lettre du livre x de Pline en donne la preuve.

En 201, 168 ans après la prédication de l'Evangile, Tertullien disait aux empereurs payens : *Nous ne sommes que d'hier et nous remplissons votre sénat, vos tribunaux, vos armées, nous ne vous laissons que vos temples et vos théâtres.*

(2) Dion nous a conservé le conseil donné par Mécènes à Auguste de s'opposer aux nouvelles religions qui ouvrent la porte à de nouvelles lois, d'où naissent enfin les cabales, les factions, les conspirations.

(3) *Esprit des lois*, liv. 25, chap. 10.

Aujourd'hui nous dirions avec M. de Châteaubriand :

Défendons-nous de ceux qui pourraient vouloir la religion sans la liberté. Pussions-nous toujours ajouter avec l'illustre écrivain : Mais craignons bien davantage ceux qui veulent la liberté sans la religion (1).

La liberté de conscience, elle existait, elle a toujours existé en France pour le for intérieur et la conduite privée. Mais Théodore de Bèze la voulait pour le culte extérieur et pour la propagande de ses doctrines. Lorsque la puissance publique frappait un de ses coreligionnaires, il ne pouvait comprendre une telle tyrannie.

Né dans un pays catholique, il ne reconnaissait pas à ses concitoyens le droit de lui interdire la prédication de doctrines anti-catholiques.

Le voilà à Genève.

Depuis vingt ans, Genève avait proscrit le catholicisme, et Théodore y put voir les catholiques persécutés, autant que les protestants l'étaient en France.

Genève avait appelé Calvin comme pasteur et Calvin dominait le pouvoir temporel, aussi bien que le pouvoir spirituel.

Lorsqu'il était en France, sa manière d'interpréter l'Écriture sainte lui fit penser que l'église universelle se trompait quand elle croyait à la présence réelle dans l'Eucharistie, et préférant son opinion personnelle au dogme de l'église, il voulut réformer le culte sur ce point ainsi que sur beaucoup d'autres.

L'église de France n'admet pas sa doctrine ; les édits des rois défendaient de l'enseigner, les parlements condamnent à la prison ses adeptes ; ils persistent et insultent la religion de l'Etat ; alors commencent les supplices. Calvin ne veut pas céder : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, s'écrie-t-il, comme Luther à la Diète de Worms ; il continue donc ses prédications, et, de la retraite où il se cache, fait paraître un traité *sur la clémence* : ce fut son premier ouvrage (2).

Les études de Servet sur l'Écriture sainte lui font penser qu'on l'interprétait mal quand on croyait que le Saint-Esprit formait une troisième personne dans l'unité de Dieu.

L'église de Genève condamne sa doctrine, lui ordonne de se rétracter : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, s'écrie à son tour Servet ; l'auteur du traité *sur la clémence* fait dresser alors un bûcher, Servet y monte et l'on sait par quels moyens ses bourreaux surent prolonger son supplice.

(1) Châteaubriand, œuvres complètes, t. 21, p. 206, édition de Furne, 1833.

(2) Calvin, dans ce traité, avait fait confusion entre les deux Sénèques, ce qui l'exposa à de piquantes railleries.

Genève subissait une inquisition plus minutieuse et plus tracassière que celle de Rome ; les excommunications, les condamnations à l'amende, à la prison, à l'exil s'y multipliaient sans causer une grande émotion ; mais le supplice de Servet eut un effroyable retentissement.

Bèze vint au secours de son ami, et pour justifier Calvin, il écrivit son inconcevable traité, *de hæreticis a magistratu civili puniendis*.

Ce ne sera jamais avec trop de sévérité que l'on flétrira la rigueur des anciennes lois françaises contre l'hérésie ; elles n'étaient nullement en proportion avec le fait, considéré comme délit contre la société, et le législateur n'avait aucune mission pour l'envisager sous le rapport de l'offense envers Dieu ; mais ces lois n'étaient pas entachées d'un illogisme aussi révoltant que celles de Genève, frappant de mort un novateur dans une religion dont le *libre examen* forme le principe fondamental.

Écoutons Bèze :

« Si le magistrat n'a pas chatié l'hérétique JUSQUE DANS LE SANG, »
 » voici venir un disciple de Schwenfeld, d'Osiander ou de Servet qui
 » va prêcher sur les toits et dans les carrefours ; l'Eglise le chasse,
 » il fait de la propagande, du bruit, du désordre. Si on essaie de le
 » réprimer, il dit : Point de violence à la conscience ! et le voilà
 » continuant son chemin et enrôlant des prosélytes. Que fera l'Eglise ?
 » Elle criera, dites-vous, au Seigneur, et le Seigneur l'écouterà ; mais,
 » qui a faim n'attend pas qu'un ange descende du ciel et lui apporte
 » à manger, à l'exemple d'Elie ; il s'aide et cherche s'il veut que
 » Dieu vienne à son secours. »

Puis il conclut :

« Le sang de Servet l'anti-trinitaire a été SAINTEMENT RÉPANDU (1). »

Voilà ce qu'écrivait Théodore de Bèze ! Son fanatique respect pour Calvin égara jusque là l'homme de la réforme signalé comme ayant les mœurs les plus douces, le cœur le plus tendre ; l'homme dont les Suisses disaient proverbialement : « On serait mieux en enfer à côté de Théodore de Bèze, qu'en paradis à côté de Calvin »

L'auteur de la vie de Calvin a bien jugé Théodore : « Qu'un bûcher » s'élève sur le champel, dit-il, soyez sûr que Calvin ne sourcillera » même pas, et que si une larme vient mouiller l'œil de Bèze, du pan » de sa robe il saura bien l'effacer, de façon que le maître n'en voie » pas même la trace (2). »

(1) Traduction de M. Andin, vie de Calvin, t. 2, p. 347.

(2) Andin, vie de Calvin, t. 2, p. 349.

Ce n'est donc pas sur Théodore de Bèze, mais sur Calvin, que doit tomber le reproche de cruelle intolérance.

Les écrivains calvinistes ont fait de vains efforts pour justifier l'œuvre de Bèze. *Son utilité*, dit Bayle, dans l'article que nous avons déjà cité, « est bien peu de chose en comparaison du mal qu'elle a » produit et produit tous les jours ; car, dès que les protestants se » veulent plaindre des persécutions qu'ils souffrent, on leur allègue » le droit que Calvin et Bèze ont reconnu dans les magistrats et, jus- » qu'ici, on n'a vu personne qui n'ait échoué pitoyablement à cet » argument *ad hominem* »

Du reste, l'inopportunité de ce traité fait seule l'objet du blâme de Bayle et il ne paraît pas éloigné d'en partager les doctrines : « Si le » parti de Bèze, dit-il, avait été assuré de se maintenir toujours dans sa » SUPÉRIORITÉ, le dogme de *puniendis hæreticis*, aurait rendu de GRANDS » SERVICES ; il eût réprimé le zèle ou l'humeur brouillonne des » novateurs (1). »

Bèze, à son arrivée à Genève, avait eu la modestie de refuser les fonctions de ministre du culte évangélique. Après un petit voyage en Allemagne, où il retrouva son ancien maître Wolmar, il s'établit à Lausanne et y professa le grec pendant plus de huit ans.

Ce fut pendant son séjour à Lausanne qu'il composa la plupart des ouvrages que nous avons de lui.

Il termina la mise en vers français des psaumes de David, commencée par Clément Marot, et ne resta pas au-dessous de l'illustre poète. Pendant longtemps cette traduction fut chantée dans les temples protestants ; mais notre langue a subi de tels changements que la

(1) C'est quelque chose de merveilleux que la légèreté avec laquelle certains auteurs stigmatisent ce qu'ils appellent l'intolérance catholique en lui opposant la douceur et la tolérance de la réforme

On vient de voir un échantillon de la tolérance Genèveoise.

Si nous nous reportons en Angleterre, nous trouverons Henry VIII punissant de mort ceux qui voulaient reconnaître plus de deux sacrements, et, peu de temps après, punissant de la même peine ceux qui refusaient d'en reconnaître sept.

On sait ce que ses successeurs ont fait en Irlande.

Nous avons déjà parlé de la tolérance de Luther.

Dans le principe de la réforme il disait : *qu'en aucun cas il ne pouvait admettre que l'on mit à mort les faux prophètes* ; mais lorsque sa domination fut assurée, il ne craignit pas de publier que *si l'ange Gabriel lui-même venait annoncer un autre Evangile que le sien, c'est-à-dire, entendait l'Evangile autrement que lui, et refusait de se rétracter, il faudrait le livrer au bourreau, comme un misérable, machinant des séditions. Carnifici commitendum, velut nebulonem qui seditionem machinatur* (Luth. in psal. 72, t. 2. p. 147 édition d'Yena).

lecture de cette œuvre tant vantée ne serait plus supportable aujourd'hui.

Dans le même temps, il publiait sa tragédie du Sacrifice d'Abraham, qui faisait pleurer d'attendrissement notre Etienne Pasquier ; on en fit deux traductions en vers latins.

Son principal ouvrage, à cette époque, fut sa traduction du nouveau Testament.

Bèze avait protesté « devant Dieu et devant les anges que l'audace de saint Jérôme à tordre le nez aux Ecritures lui faisait mal. »

L'Eglise avait approuvé les traductions de saint Jérôme. Séparé de l'Eglise et voulant donner aux Ecritures un autre sens que celui reconnu par elle, il n'est pas étonnant que Bèze ait critiqué le travail de saint Jérôme ; mais il dut reconnaître en se livrant à sa traduction combien il pouvait être dangereux d'abandonner l'interprétation de la parole divine à *la raison individuelle*.

Non-seulement il peut y avoir alors autant d'interprétations diverses que d'individus ; mais, du jour au lendemain, l'opinion du même homme peut varier.

Ce fut ce qui arriva à Bèze : il donna sept éditions du Nouveau-Testament, et, dans chacune d'elles, un assez grand nombre de passages sont présentés de telle manière qu'ils offrent un sens tout à fait différent de celui adopté dans l'édition précédente.

Drusius, dans une lettre adressée à l'auteur, se plaint de cette versatilité et de l'embarras dans lequel elle devait jeter le lecteur : *Nesciet quid aias aut quid neges*, lui disait-il.

Ce ne furent pas les écrits sérieux de Bèze qui contribuèrent le plus à sa réputation, il harcela les catholiques par de nombreux pamphlets auxquels on reprochait une trop grande acreté et des plaisanteries de bien mauvais goût, mais dont le succès était immense.

On ne peut imputer qu'à lui l'idée de la médaille satirique frappée à Genève contre saint Germain. L'abbé Lebeuf en fait mention dans son histoire ecclésiastique d'Auxerre, p. 31.

Les services que Bèze rendait à la Réforme redoublaient le désir que les Genevois avaient de se l'attacher comme pasteur ; Calvin triompha enfin des craintes qui l'éloignaient du ministère et l'y fit entrer l'an 1559.

IV.

Un grand événement venait de changer, en France, la face des affaires.

Henri II tombe mortellement blessé à la fin d'un tournoi donné pour célébrer les noces d'Elisabeth, sa fille, avec Philippe II. Les ordonnances de Charles V avaient fixé à quatorze ans la majorité des rois. François II, âgé seulement de seize ans, monte sur le trône et prend les rênes d'un empire que ses mains débiles ne pouvaient pas diriger.

Sa mère, Catherine de Médicis, espérait régner sous son nom; mais le jeune roi, captivé par les charmes de sa séduisante épouse, la belle Marie Stuart, reine d'Ecosse et nièce du duc de Guise, avait placé son oncle à la tête du gouvernement.

Fils de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, François duc de Guise était alors l'idole des Français, toujours fascinés par le prestige de la gloire.

Il s'était illustré à Metz en contraignant Charles-Quint d'en lever le siège. Rappelé d'Italie après la malheureuse défaite de Saint-Quentin et lorsque Coligny fut forcé de rendre cette ville à l'ennemi, le duc de Guise avait ramené la victoire à sa suite et repris, en 1558, la ville de Calais que les Anglais occupaient depuis 1347.

Calais était la seule de nos villes sur laquelle flottait encore le drapeau d'Albion. Les applaudissements de la France entière saluèrent sa chute et nul prince n'était plus populaire que le duc de Guise.

Mais les grands enviaient sa puissance; des ligues et des cabales se formaient contre lui.

Toutes ses intentions étaient calomniées. Otait-il les sceaux à Bertrandi, créature de la duchesse de Valentinois, pour les rendre au chancelier Olivier qui les avait mérités par sa scrupuleuse intégrité autant que par sa sagesse et son expérience, on disait qu'il voulait couvrir de ce nom respecté les édits tyranniques qu'il méditait.

Les ordonnances qu'il fit rendre sur la police, sur la révocation des aliénations des domaines de la couronne, effrontément spoliés sous les derniers règnes, étaient cependant toutes dans l'intérêt du peuple et du roi. Il voulait, surtout, que l'administration de la justice fût pure, et, pour que la faveur ne disposât pas des places de magistrature, une ordonnance réglait qu'à chaque vacance, les magistrats du siège présenteraient trois candidats, entre lesquels le roi choisirait.

Le prince de Condé était à la tête des ennemis du duc de Guise. Pour se former un parti plus puissant, il s'était fait protestant parce que les Guises étaient catholiques, et s'en cachait peu.

Son frère aîné, Antoine de Bourbon, roi de Navarre par Jeanne d'Albret sa femme, était plus calme, bien que le rang donné au duc

de Guise lui parût une violation de son droit de premier prince du sang (1); mais Jeanne, protestante exaltée, se laissait emporter par le double fanatisme de la religion et de l'ambition.

Dans son petit royaume, toutes les églises avaient été converties en temples; joignant le sceptre à l'encensoir, elle avait contraint tous ses sujets à adopter la Réforme et le pont d'Orthez racontait aux voyageurs effrayés les noyades des ecclésiastiques qui n'avaient pas voulu apostasier.

Le chagrin de toute sa vie fut de ne pouvoir amener son mari à partager sa nouvelle croyance; Antoine, dans l'origine, inclinait vers la Réforme; il en avait été détourné par Jeanne elle-même, encore catholique alors, et, depuis, rien ne put le détacher de la religion de saint Louis, l'auteur de sa race.

Jeanne avait appelé Théodore de Bèze à sa Cour pour opérer ce qu'elle appelait la conversion de son mari, mais Antoine resta inébranlable dans sa foi.

Bèze, convaincu que les calvinistes étaient seuls dans la voie de l'Évangile, les trouvait, en France, dans la position des premiers chrétiens vis-à-vis des empereurs payens.

Il eût bien voulu qu'à l'exemple des premiers chrétiens, leur constance assurât seule le triomphe de leur cause; les levées de boucliers des protestants d'Allemagne avaient trouvé des censeurs, même parmi les écrivains luthériens. Bèze croyait que rien de pareil ne serait tenté en France et il disait à Antoine de Bourbon que *la Réforme serait une enclume qui userait bien des marteaux.*

Mais l'enclume se lassa promptement de son rôle passif, pour devenir un marteau et un lourd marteau.

Les calvinistes ne purent résister au désir de profiter des dissensions des princes. Ceux de Genève leur députèrent leurs deux plus séditieux ministres, David et Boysnormand, et une conspiration s'organisa pour se défaire du duc de Guise, du cardinal de Lorraine son frère, s'emparer de la personne du roi et lui imposer un traité qui devait assurer le libre exercice de la religion réformée, conformément à une profession de foi préparée avec un grand soin et à laquelle Bèze avait concouru.

Cette profession se terminait par un article portant que *l'on devait soumission et obéissance aux rois, encore qu'ils fussent infidèles* et c'était

(1) François II avait trois frères, plus près du trône de France que le roi de Navarre, mais ils étaient tous trois dans les liens de la plus basse minorité.

en vertu d'un acte proclamant une telle maxime qu'à main armée, ils voulaient contraindre le roi à changer la forme de son gouvernement.

Plusieurs historiens n'ont voulu voir dans cette conspiration qu'un événement politique auquel la religion serait restée étrangère.

Telle fut, en effet, la couleur que ses auteurs voulurent lui donner, et, dans l'*avertissement au peuple* qu'ils firent publier, ils présentaient les Guises comme menaçant les jours du roi et voulant, au mépris de la loi salique, en qualité de descendants de la fille de Charles de Lorraine, le dernier des princes Carlovingiens, remonter sur un trône usurpé par Hugues Capet.

C'est à cette occasion qu'ils disaient : « On nous appelle huguenots » par mépris et dérision ; mais nous devons tenir ce nom à honneur » car nous sommes les vrais défenseurs de la descendance de Hugues (1). »

Mais les Réformés seuls s'armèrent pour cette cause idéalé sous laquelle ils cachaient leurs projets ; leur chef apparent était La Renaudie ; le duc de Guise lui avait sauvé la vie, il s'était réfugié à Genève et avait embrassé le protestantisme, à la suite d'une condamnation pour crime de faux. Les pièces en ont été produites contre lui.

Sur tous les points de la France, les protestants s'armaient et se dirigeaient par petits détachements vers les murs de Blois où la Cour se trouvait alors.

La conjuration fut révélée par Avenelle, avocat à Paris. La Cour quitta Blois pour se retirer à Amboise, place plus petite mais plus forte ; les calvinistes se dirigèrent alors sur cette ville.

Le duc de Guise averti avait pu rassembler quelques troupes ; il défit successivement les divers détachements qui marchaient sur Amboise ; les chefs perdirent la vie. Nous apprenons par les lettres de François II à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qu'ils avaient accusé le prince de Condé d'être leur complice.

François II ne le crut pas, et, dans sa première lettre à Antoine au sujet de cet événement, lui parlant à cœur ouvert du prince de Condé :

(1) Il est assez extraordinaire que l'on n'ait jamais bien connu l'origine de ce nom de *huguenots* donné aux calvinistes.

L'opinion la plus universellement reçue est que les protestants de Tours ne s'assemblant que de nuit, le peuple leur avait donné le sobriquet de *huguenots*, parce qu'à Tours, on nommait *roi Hugon* une espèce de croque-mitaine, rodant de nuit, dont on faisait peur aux enfants.

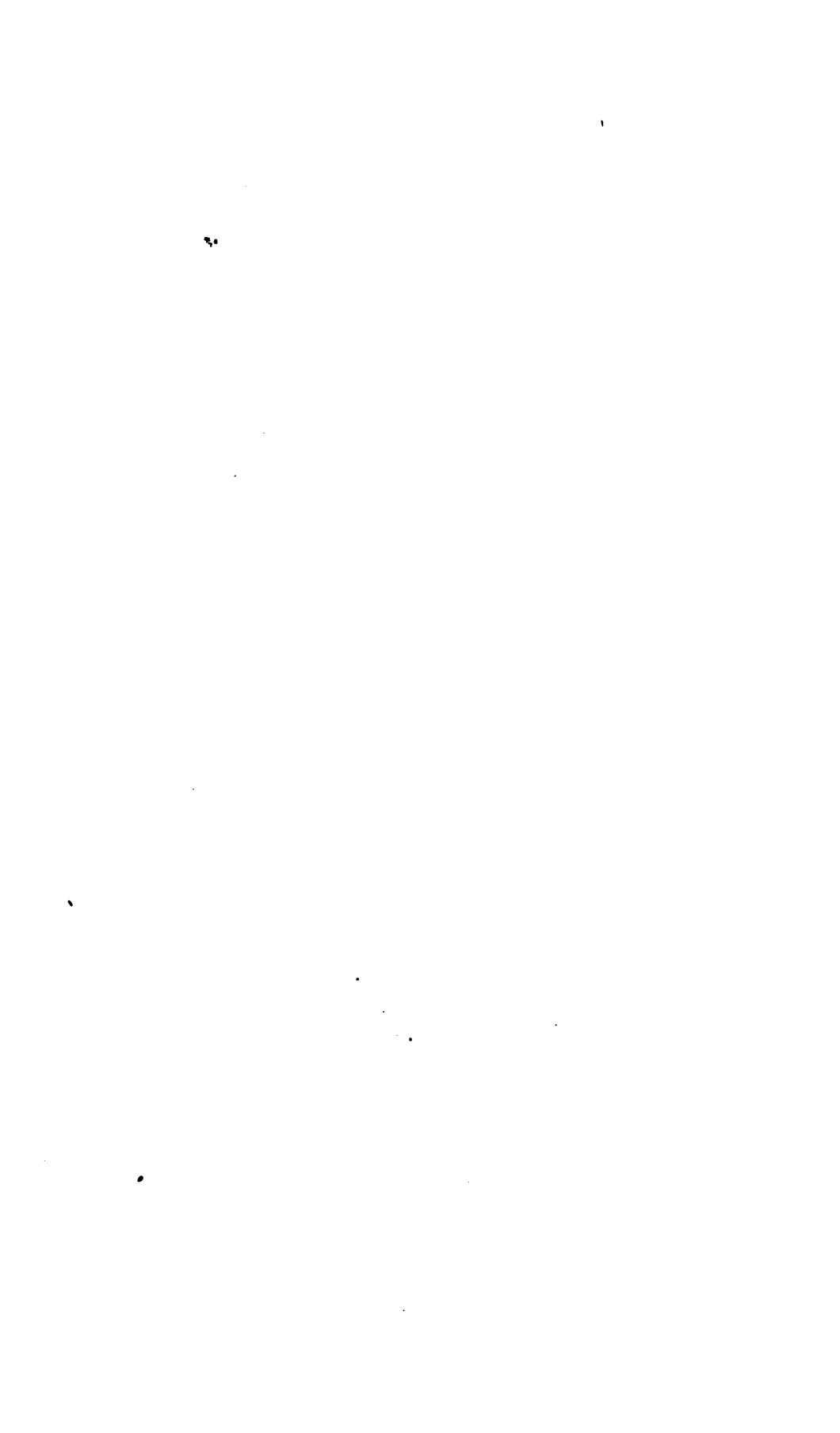
1848.



Victor Petit del'

Inc. par Thierry J. Paris

Théodore de Bèze.



« Et pour ce que je me doutai incontinent, dit-il, que, ou ces
 » bélistres là disoient telle chose pensant prolonger leur vie, ou bien
 » que cela leur avoit été donné à entendre par Maligny, qui n'est
 » pas plus homme de bien qu'eux, ne me pouvant entrer dans l'en-
 » tendement que mon dit cousin, me touchant de si près, comme il
 » fait, m'ayant tant d'obligations, comme il a, y dust jamais avoir
 » pensé, je ne failly incontinent à l'envoyer querir en ma chambre,
 » en la présence de la reine ma mère, auquel je fey entendre que ces
 » malheureux prisonniers avoient dit de lui : qui m'assura qu'il n'en
 » était rien et me confirma si fort en l'opinion que j'avois que
 » Maligny et autres ses compaignons lui avoient prêté cette charité,
 » pensant sous ce nom se prévalloir entre leurs troupes. Et davan-
 » tage, sur les remonstrances que je lui fey, me donna tant de cog-
 » noissance combien une si méchante calomnie lui pesoit sur le
 » cœur que je m'assuray comme encores je fay que tous ces pendus
 » avoient menti (1). »

C'est dans la même lettre que François II, assure que les condamnés
 accusaient des prédicants de Genève de les avoir égarés, « et entre
 » autres ung nommé Boysnormand et l'autre maître David qui sont,
 » à ce que les prisonniers ont confessé, deux des principaux séduc-
 » teurs et qui les avoient suscités à cette belle entreprise leur
 » donnant à entendre que, par leur nouvelle loi, il était permis de
 » s'élever contre son prince et de mettre la main aux armes. »

Bossuet, accusé grossièrement de mensonge par le ministre Jurien,
 est donc resté fidèle à la vérité lorsque, dans son Histoire des Variations,
 il reproche aux protestants d'avoir posé d'abord en principe qu'il
 n'était jamais permis de se révolter pour cause de religion, puis
 d'avoir proclamé la maxime contraire et agi en conséquence à
 Amboise.

Bossuet n'appuie pas le reproche qu'il adresse aux Réformés sur
 les lettres de François II, qu'il ne paraît pas avoir connues (2), mais
 sur les délibérations de leurs Synodes et sur les écrits de Théodore
 de Bèze qui ne nie pas le véritable caractère de la conjuration d'Am-

(1) De nouvelles charges se présentèrent cependant contre le prince de Condé; il fut compromis, de nouveau, dans la conspiration découverte, par Jacques de la Sagne, et condamné à mort par des commissaires, mais acquitté et réhabilité par le parlement de Paris, dans la première année du règne de Charles IX.

(2) Nous les avons trouvées ainsi que l'avertissement au peuple, dans un recueil publié en six volumes, à Londres, sous le titre de Mémoires du prince de Condé.

haïe et horrible à la justice en prétendant qu'il fallait enfin résister à l'oppression.

Nous allons voir bientôt Théodore de Bèze mettre ouvertement cette maxime en pratique et devenir l'un des plus actifs agents de nos remarquables dissidences extérieures.

V.

François II mourut le 3 décembre 1562, et Charles-Maximilien son frère, âgé de dix ans, est appelé à la couronne sous le nom de Charles IX.

Catherine de Médicis ne venait pas, pendant la minorité de son fils, se faire élever en régence, sachant bien qu'elle lui serait absolument dévouée et probablement reniée ¹.

Plus aisément, elle fit, par son fils, écrire aux parlements qu'il fallait l'administration du royaume à sa mère, avec l'assistance et le conseil d'Antoine de Bourbon, ou du Navarre, premier prince du sang, dont le concours serait indispensable pour tous les actes de l'administration.

Les parlements approuvèrent cette mesure.

Les États généraux convoqués à Orléans, le chancelier de l'Hôpital (2), faisant une peinture effrayante des maux occasionnés par les dissensions religieuses, proposèrent un vote qui dura jusqu'à la tenue d'un Concile aux décisions duquel il croyait que tous les Français se soumettraient.

Jusqu'à dans aucun temps, la France n'avait été si cruellement déchirée, et elle l'était par les mains de ses enfants.

La répression de la conjuration d'Amboise, loin de décourager les catholiques, les avait fait se soulever de toutes parts. Ils n'avaient pas eu de succès régulière en campagne, une armée royale ne leur était pas opposée, mais la guerre civile, pour n'être pas organisée, n'en était que plus effrénée. Là où les calvinistes étaient les plus nombreux et les plus forts, ils désolèrent les églises, insultaient le culte catho-

¹ Plusieurs des plus anciens historiens font de Catherine une régente pendant la minorité de Charles IX. Le président Henault n'est pas tombé dans cette erreur. C'est évidemment parce qu'elle n'était pas régente qu'elle fit déclarer le roi majeur et sous son fils de régner plus directement sous son nom.

² Antoinette de Bourbon, le duc de Guise, qui gouvernait encore sous François II, lui avait rendu les services.

lique, massacraient les religieux des couvents et appelaient ainsi sur eux de cruelles représailles.

Le chancelier eût voulu les déterminer à poser les armes, il voulait aussi les faire tomber des mains des catholiques qu'il engageait à ne chercher la conversion des hérétiques qu'en faisant disparaître les abus et en donnant l'exemple de toutes les vertus ; mais que pouvait la voix de ce sage , au milieu du fracas des armes et du déchaînement de toutes les passions.

Cependant il fit rendre un premier édit de tolérance dont les calvinistes profitèrent pour provoquer une conférence avec les docteurs catholiques. Elle leur fut accordée et s'ouvrit à Poissy en 1561 ; c'est l'assemblée si célèbre dans notre histoire sous le nom de colloque de Poissy.

Catherine y assista et y fit assister Charles IX.

A la tête des catholiques étaient le cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, et le cardinal de Tournon.

A la tête des réformés se trouvait Théodore de Bèze que Genève avait député avec grande confiance.

La discussion fut paisible, tant qu'elle porta sur des points susceptibles d'être discutés (1).

Mais Bèze la porta sur le dogme *de la présence réelle*.

Là est un mystère que l'incrédule peut repousser, devant lequel le chrétien doit se courber, mais qui ne saurait être, en lui-même, l'objet d'aucune discussion. La simple raison humaine ne saisira pas plus le système de Calvin que la foi catholique.

A Poissy, les calvinistes reconnaissaient, comme les catholiques, la divinité de Jésus-Christ et l'authenticité des *Evangelies* ; seulement

(1) On pouvait, par exemple, discuter la question *des images*, sur laquelle les protestants ont toujours accusé les catholiques d'idolâtrie et d'infraction au texte positif du commandement de Dieu qui défend de faire aucune image pour l'adorer.

Les catholiques, qui n'ont jamais détourné la moindre parcelle de l'adoration due à Dieu seul pour la porter sur aucune créature ou sur aucune image, repoussent ce reproche, le texte même de la Bible à la main, en montrant aux réformés, le même Dieu qui, sur le Sinaï, a proscriit l'adoration des images, commandant à Moïse et à Aaron de faire les Chérubins que les Israélites devaient vénérer sur l'arche d'alliance, et d'exalter le serpent d'airain, symbole de l'exaltation de la Croix.

Aussi, bien des siècles avant Luther, l'église avait déjà condamné l'hérésie des iconoclastes.

ils donnaient aux paroles de l'institution de la cène un autre sens que celui donné par l'église dont ils s'étaient séparés.

Qui avait la foi de la primitive église ?

Pour le catholique, soumis à l'autorité des Conciles, ce point ne saurait être douteux, mais le calviniste conteste, il y a là un *fait historique*, appréciable par la *raison humaine*, sur lequel, par conséquent, on eût compris la *discussion*.

Il est fâcheux qu'elle ne soit pas restée sur ce terrain. *Historiquement parlant* et sans s'appuyer sur l'autorité des Conciles, ce qui tranche la difficulté pour le catholique, il nous paraît impossible de résister à l'évidence des preuves qui démontrent que, jusqu'à nos jours, l'église universelle a cru ce que croient les catholiques sur la présence réelle, et que les Vaudois, ou autres hérésiarques, qui ont contesté ce dogme, n'ont jamais pu passer pour l'église universelle (1).

Bèze voulut discuter sur le dogme lui-même et se servit d'expressions qui parurent aux catholiques un horrible blasphème.

Peut-être n'eussent-ils pas dû s'étonner des paroles sorties de la bouche d'un ministre qui s'était séparé de leur foi ; peut-être aussi Bèze eût-il pu ménager davantage la susceptibilité des catholiques ; Bayle n'est pas éloigné de lui adresser un reproche à ce sujet ; après avoir cherché à l'excuser, il ajoute : « Je ne vois qu'une chose qui » puisse expliquer l'irritation des prélats, on peut dire qu'il y a des » expressions qui nous choquent, encore qu'elles ne signifient rien » qui ne soit signifié par des expressions qui ne nous offensent pas. »

Luther n'avait pas rejeté la présence réelle, et lorsqu'il combattait ceux qui, sous le nom de *Sacramentaires*, voulaient pousser la réforme jusqu'à nier ce dogme, il est impossible que les catholiques du colloque de Poissy aient égalé sa sauvage énergie.

« Cette hérésie, dit-il, aura son temps ; elle finira bientôt, car elle » est trop crasse, trop effrénée ; ce n'est pas une vaine opinion, des » textes douteux qu'elle attaque ; mais des sentences scripturaires, » claires et explicites. . . »

« Les princes devraient employer les supplices pour réprimer ces » sacrilèges qui blasphèment ce qu'ils ne comprennent pas. Un jour » ils rendront compte de leurs doctrines ; entends-tu bien porc, chien, » sacramentaire, qui que tu sois, âne, bête, brute ! »

(1) Nous sommes loin de présenter l'*Encyclopédie* comme un ouvrage canonique ; mais l'auteur de l'article *Eucharistie*, dans ce dictionnaire, nous a paru avoir réuni avec intelligence et clarté toutes les preuves de la perpétuité de la foi sur le mystère de la présence réelle.

« Héros admirable qui mériterais qu'on te crachât sur la bouche » et sur la figure, qu'on oignit tes cheveux de crottin de cheval » en guise de parfums et qu'on te chassât ignominieusement du » pays (1). »

Citons le texte même de ce dernier alinéa, car on aurait peine à croire à la fidélité de la traduction :

Heros sane fortis et egregius , dignus qui sædatus ora vultumque sputo, et pilis ex stercore equino confectis, ignominiosissime e pago ejiciatur (3).

Si Luther parlait avec une telle virulence, on ne doit pas s'étonner de l'émotion causée aux catholiques par l'attaque de Bèze contre l'Eucharistie, en présence d'un jeune roi dont ils craignaient que la foi fût ébranlée.

Le jurisconsulte Baldoïn avait conseillé d'appeler des luthériens au colloque de Poissy, pour faire assister la France au spectacle des dissensions des réformés; si des zuingliens et des œcolampiens eussent pu aussi y être introduits, la confusion eût été complète.

Mais les docteurs luthériens n'arrivèrent pas à temps. Après le tumulte causé par l'imprudéce de Bèze, les ministres qui l'accompagnaient avaient formulé une proposition se rapprochant un peu de la foi catholique. Le docteur Despences leur proposa des modifications qui, sur ce point, les eussent ramenés à l'unité; ils s'emportèrent alors, la conférence fut rompue et chaque parti s'attribua la victoire.

Le colloque de Poissy terminé, Bèze ne retourna pas à Genève, le prince de Condé se l'attacha et il devint l'âme des conseils des calvinistes pendant la première guerre civile.

VI.

Catherine ne pouvait voir sans une jalouse inquiétude l'empire du duc de Guise sur le cœur des Français et l'influence qu'il exerçait sur toutes les affaires de l'Etat. Il n'était plus lieutenant-général du royaume comme sous François II, il ne possédait que le grade de capitaine, et cependant le connétable de Montmorency ne faisait rien que par ses avis, le maréchal de Saint-André y déférait en tout et leur union avait été qualifiée de *triumvirat* par les calvinistes.

Le roi de Navarre, satisfait du rang qui lui était assigné, partageait l'engouement général et la reine mère craignant de perdre un pouvoir que la faiblesse de ce roi lui abandonnait d'une manière absolue, crut

(1) Traduction de M. Andin.

(2) Luth. op., t. VII, p. 384.

devoir s'appuyer sur le prince de Condé et favoriser le parti calviniste.

L'édit de 1561 était loin de satisfaire les réformés; en janvier 1562, Catherine, sans consulter le roi de Navarre qui ne participa en rien à cet acte, en rendit un second plus explicite que le premier et qui accordait aux calvinistes, sauf de faibles restrictions, l'exercice public de leur religion.

Le parlement de Paris avait refusé l'enregistrement de cet édit, et motivé son refus par ces seules paroles : *non debemus, non possumus* ; mais, après deux lettres de jussion, il obéit.

Tout illégal qu'était cet édit, puisqu'il n'avait pas la sanction du roi de Navarre, sans le concours duquel Catherine ne pouvait rien ordonner, les catholiques s'y soumettaient. Les calvinistes voulaient obtenir plus ; de tous côtés ils armaient, recrutaient des mercenaires dans les provinces d'Allemagne et n'attendaient qu'un prétexte pour s'assurer la domination (1).

Le malheureux événement de Vassy vint le leur fournir.

Antoinette de Bourbon, mère du duc de Guise, habitait Joinville ; cette princesse, d'une haute piété, avait vu avec douleur des ministres, députés de Troyes, entraîner une partie de la population de Vassy. Un prêche avait été établi dans cette ville voisine de Joinville et Antoinette redoutait la contagion.

Il n'a pas été dissimulé par les écrivains catholiques qu'elle avait prié son fils d'obtenir la suppression du prêche de Vassy, mais il était aussi loin de sa pensée que de celle de son noble fils d'obtenir cette suppression par le massacre des calvinistes.

Antoinette pouvait très-bien croire à son fils le pouvoir de supprimer légalement le prêche de Vassy.

L'édit de janvier permettait aux seigneurs calvinistes de réunir leurs coreligionnaires dans leurs terres ; les calvinistes pouvaient aussi librement pratiquer leur culte dans les villes du domaine du roi, sauf celles où la Cour résidait ; mais les seigneurs hauts justiciers catholiques pouvaient en empêcher l'exercice public dans les lieux de leur mouvance.

Il est vrai que Vassy était ville royale, toutefois la reine d'Écosse, veuve de François II, en était usufruitière parce qu'elle était comprise dans son douaire et le duc pouvait y exercer la police en son nom.

(1) Dans les documents contemporains on trouve de nombreuses plaintes des calvinistes contre les catholiques et des catholiques contre les calvinistes. Si l'on veut juger *par les faits*, les faits nous montreront les calvinistes refusant de rendre les places dont ils s'étaient emparés et d'y recevoir garnison royale.

Il ne parait pas, cependant, qu'il ait voulu user de ce droit.

Ce fut le 4^e mars 1562 qu'eut lieu la déplorable collision de Vassy.

Le duc de Guise a-t-il flétri dans cette fatale journée la gloire de toute sa vie ? Écoutons son récit :

Les archives curieuses de l'histoire de France, publiées par Cimber et Danjou, ont reproduit la lettre qu'il écrivit immédiatement après l'événement (1) :

« Il fault, que je vous face entendre un accident qui m'est survenu
 » par les chemins, ainsi que je hastoye mon voiage, qui est que partant
 » de Joinville, qui est à moi, pour aller à une autre de mes maisons
 » nommée Esclaron, et s'adonnant mon chemin de passer par une petite
 » ville qui est entre deux, appartenant au roi, appelée Vassy, il est
 » advenu chose que je n'eusse jamais pensé et dont je ne me fusse
 » jamais douté, de voisins si proches que ceux-là, et dont la pluspart
 » sont mes sujets qui me pouvaient fort bien cognoistre. Il est vrai
 » que sachant, long-temps a, que la pluspart d'entre eux estoient gens
 » arrogants scandaleux et fort téméraires, je ne voulus souffrir que
 » l'on dressast ma dinée audit Vassy ; mais j'ordonné qu'elle fust à un
 » petit village plus avant, à demi-lieue, expressément pour éviter ce
 » que depuis est advenu audit Vassy pour raison de ma suite, voulant
 » fuir les occasions que quelques-uns des miens ne peussent agasser
 » ne dire mot à ceulx de laditte ville, et qu'ils n'entrassent ni les uns
 » ni les autres en dispute de religion, ce que j'avois expressément dé-
 » fendu aux miens. Si est-ce que passant par-là, qui fust un jour de
 » dimanche, 1^{er} jour de ce mois de mars, et y estant descendu au
 » devant de l'église, seulement pour y ouïr la messe (comme est ma
 » coutume), il me fust bien tost après rapporté, comme j'estoye en la
 » dite église où s'estoit desjà commencé le service divin, que guères
 » loing de là, en une grange qui est en partie à moy, se faisoit un
 » presche où s'estoit faicte une assemblée de plus de cinq cents per-
 » sonnes ; et m'avoit-on desjà fait plainte qu'à la suation de quelques
 » ministres qui, peu auparavant s'y estoient trouvés, venus de Genève,
 » ils se montroient desjà fort refroidis et éloignés de porter au roy
 » l'obéissance qu'ils devoient ; par quoi estant ladictte ville de l'assi-
 » gnat de la royene d'Ecosse, douairière de France, madame ma niepce
 » et sachant le commandement que j'y avoye tant à cause de l'auctorité
 » et superintendance que ladictte dame m'a laissée par deça sur tout
 » son douaire, qu'aussi, pour estre bonne partie de l'assemblée de
 » mes propres sujets, il me sembloit estre trop près d'eulx, qui

(1) Première série, t. 4, p. 117.

» n'estoient qu'à la vue de la porte de ladicté église n'y ayant que la rue
 » à traverser entre deux, pour ne leur debvoir faire telles remons-
 » trances que je cognoistroie plus à propos, à ce qu'ils cogneussent
 » combien ils se forvoient du debvoir qu'ils estoient tenus et le peu
 » de respect qu'ils avoient à obéissance qu'ils devoient porter au roy
 » pour les rébellions, séditions et insolences dont, encores peu aupara-
 » vant, ils avoient usé envers aucuns prélats de ce royaume, sans me
 » vouloir autrement empescher du fait de leur dicté religion, sinon
 » en ce qui eut esté seulement aussi contraire aux ordonnances et
 » commandemens de sa majesté. Et esmu par les considérations dessus
 » dictes de ce faire, comme je pensoie, en forme d'un admonestement
 » gracieux et honneste, sans que je sceusse qu'ils fussent saisis d'armes,
 » comme ils furent depuis trouves, avec harquebuzes, pistolets et autres
 » munitions, qui estoit contrevenir davantage aux édits et ordonnances
 » de sa majesté, j'envoiaiy devers eulx deux ou trois de mes gentils-
 » hommes pour leur signifier le désir que j'avoie de parler à eulx,
 » lesquelz je suivoye de bien près. Et ne leur fust si tost la porte où
 » estoit ladicté assemblée entrouverte, que tout soudain, par une im-
 » pétueuse résistance, ceulx de dedans ne vinssent à la réfermer et à
 » repousser ceulx que je leur avoie envoieez, si rudement à grands
 » coups de pierre, dont ils avoient une bonne provision et des plus
 » grosses sur un hault échaffault qu'ils avoient dressé à l'entrée du
 » portail de ladicté grange; tellement que les uns jectant d'en hault
 » lesdictes pierres et les autres tirans leurs harquebuses et pistolets sur
 » moy et les miens, qui pouvions estre environ trente personnes,
 » n'ayant que nos espées à nos costés, ils firent tout debvoir de me
 » choisir et de nous assommer, si bien que quinze ou seize de mes
 » gentilshommes furent, à mes pieds, lourdement offensés et outragez.
 » J'en reçeu moi-mesme trois coups qui toutesfois n'eurent pas si
 » grand-portée (Dieu merci) car je ne m'en suis qu'un peu senti en
 » un bras, qui n'a esté chose d'importance (1). J'ai eu fort grand regret
 » d'y veoir blessé entre autres, le seigneur de La Brosse, chevalier de
 » l'ordre du roy qui y fut fort navré en la teste, avec une grande effu-
 » sion de sang; le tout par l'insolence et agression de ceulx de ladite
 » ville, qui avec leurs susdites harquebuses et pistolets dont plusieurs
 » ont été trouvés saisis, firent tout effort de faire contre moy et les
 » miens le pis qu'ils purent; et faillirent à gagner une maison joignant
 » de là où se trouve une grande table, toute couverte d'autres harque-
 » buses et pistolets, tous chargés, étant en ladite maison percée, qui

(1) Cependant les gens du duc de Guise ont vu couler son sang.

• flanquait l'entrée de leur dicte grange et dont je n'avoie rien encores
 • entendu. Néanmoins ledict effort ne put estre si grand que je ne vinsse
 • avec ma petite troupe à estre maistre de leur dicte porte; mais ce ne
 • peut estre (dont j'ai un merveilleux regret) que de l'autre part, il
 • n'en soit demeuré vingt-cinq ou trente de tuez et plus grand nombre
 • de blessez; combien que, pour chose qui m'ait esté faite je n'aye
 • jamais voulu frapper personne et le défendisse aux miens, tant qu'il
 • m'estoit possible, admonestant les autres aussi de cesser de leur costé,
 • bien marry que leur résistance ne permettait plus tost de les faire
 • délivrer entre les mains de la justice, comme j'eusse bien désiré. Ceci
 • ne fust jamais advenu sans l'aggression de ceulx de ladicte ville; et
 • s'est faite la plus grande partie de cette exécution par aucuns de
 • nos valets qui estoient à notre suite, trouvant, ainsi qu'ils arrivoient,
 • leurs maitres tous blessez et offensez et qui avoient aussi ouy le bruit
 • des arquebuses et pistolets deslachez, nous estant dans ladicte grange.
 • Si est-ce que m'apercevant de cette insolence, encores qu'on conti-
 • nuast toujours de ruer sur moy et sur ceulx qui estoient autour de
 • moy, je ne laissay de donner incontinent ordre, et le plus tost que
 • je peu, de faire tout cesser, et sans cela il y fust beaucoup pis
 • advenu (1).

Voici maintenant le récit des calvinistes :

Le duc de Guise serait arrivé à Vassy avec le dessein bien arrêté à
 l'avance d'en massacrer la population réformée. Ils étaient paisiblement
 réunis et priaient dans leur temple, lorsque le Duc, accompagné de ses
 hommes d'armes, y fit irruption, et les fidèles, sans armes et sans défense,
 furent égorgés et arquebusés à bout portant. Femmes, enfants, vieil-
 lards, tout tombait sous les coups des impitoyables assaillants, malgré
 la recommandation faite par la duchesse de Guise d'épargner les
 femmes grosses. Leur ministre aurait été arrêté et trainé en prison (2).

Il y a certainement dissimulation dans ce récit.

(1) Varillas présente les faits autrement; suivant son récit, le duc de Guise aurait envoyé un gentilhomme prier les calvinistes *de suspendre leur prêche pour qu'il pût entendre la messe*. Ce gentilhomme ayant été chassé et maltraité, le duc s'y serait porté de sa personne; assailli et blessé lui-même, ses gens auraient été à son secours et l'auraient vengé en faisant feu de leurs arquebuses.

Il est très-présumable que quelques personnes de la suite du duc, le voyant dépêcher un message aux calvinistes, auront cru que c'était pour les inviter à suspendre leur prêche. Le fait, tel qu'ils le racontaient, aura été consigné dans quelques chroniques où Varillas l'aura trouvé. (Histoire de Charles IX).

Bayle ne connaissait pas la lettre du duc de Guise, car il ne l'oppose pas à Varillas en critiquant la manière dont il présente les faits.

(2) Mémoires du prince de Condé, t. 3, p. 127.

D'abord, peu de temps auparavant, l'évêque de Châlons, traversant Vassy, y avait été insulté, menacé; ses jours même avaient été mis en danger ; il est dès-lors peu probable que les émissaires du duc aient été reçus sans violences et voies de fait.

Ensuite, si le duc de Guise s'était rendu à Vassy avec le dessein arrêté de faire un aussi détestable coup de main, eût-il conduit avec lui sa femme enceinte et deux de ses enfants dont l'un âgé de sept ans. Les calvinistes ne nient pas qu'il fut ainsi accompagné.

Puis, si l'on se fût rendu à Vassy pour massacrer les calvinistes, le ministre n'eût-il pas été la première victime.

Enfin, pourquoi les chroniques calvinistes taisent-elles les blessures du duc de Guise et celles des gentilshommes qui l'accompagnaient ?

Une raison bien plus forte encore nous porte à absoudre la mémoire du duc de Guise de l'accusation portée contre lui par les Réformés, c'est la magnanimité du caractère de ce héros chrétien qui ne s'est jamais démentie ; c'est sa loyauté qui ne permet pas de le soupçonner de mensonge, ce sont surtout les paroles qu'il prononça sur son lit de mort et que nous citerons bientôt.

Il y eut crime, cependant, mais il ne peut être imputé qu'aux hommes d'armes qui accompagnaient le duc et que la colère entraîna à agir contre ses ordres.

La chronique calviniste que nous avons citée donne les noms de tous ceux qui périrent, soit dans l'action, soit à la suite de leurs blessures; ils sont au nombre de quarante-sept parmi lesquels on compte trois femmes. Cette circonstance dénonce une rage bien aveugle de la part de ceux qui vengeaient d'une manière si criminelle l'attaque dirigée contre le duc de Guise ; ils firent évidemment feu sur les masses, ce qui est toujours horrible et ce que la provocation ne saurait excuser ; aussi, sans la prise d'armes des calvinistes, nous croyons que justice eût été faite de cet attentat.

Cet événement se répandit avec la rapidité de l'éclair dans la France entière; le midi fut, de suite, en feu ; les calvinistes s'emparèrent de plusieurs places en Champagne et sur la Loire, et cela, au moment même où de Bèze et Fromond demandaient justice à Catherine contre un monstre plus sanguinaire que Néron.

Le roi de Navarre, se trouvant près de Catherine, prit chaudement la défense du duc de Guise ; Bèze fit succéder les menaces aux prières ; Antoine s'en étonnant et lui rappelant ses doctrines de soumission, *oui*, lui répliqua Bèze : *l'enclume usera bien des marteaux* ; mais au moment où il parlait ainsi la révolte était armée et marchait tête levée.

Catherine put se convaincre alors de la faute qu'elle avait commise

en appuyant le parti protestant. Elle eut bientôt la preuve de l'injustice de sa méfiance envers le duc de Guise et sut que là n'était pas pour elle le danger.

Le maréchal de Saint-André, la regardant comme l'auteur de tous les troubles, voulait s'emparer de sa personne et la priver de toute participation au gouvernement. Le duc de Guise repoussa cette proposition comme une félonie et en détourna le maréchal ; dans le même temps le prince de Condé méditait l'enlèvement de toute la famille royale et peu s'en fallut que cette conjuration ne réussit mieux que celle d'Amboise.

L'amiral de Coligny, à qui Brantôme a rendu ce beau témoignage que, connaissant son inflexible droiture, on ne l'avait pas mis dans la confiance de la conjuration d'Amboise, avait prêté les mains à cette nouvelle entreprise ; il s'était d'ailleurs ouvertement placé à la tête des troupes calvinistes sous les ordres du prince de Condé.

Les ministres, Bèze à leur tête, soufflaient avec ardeur le feu de la guerre civile ; dans leurs prêches ils publiaient qu'il était du devoir de tout réformé de s'armer contre *les séditeux qui violaient les édits du roi* ; ils avaient eu moins de respect pour les anciens édits qui interdisaient l'exercice public de leur culte ; ils les avaient souvent bravés les armes à la main.

Rouen et Orléans tombent au pouvoir des calvinistes ; ils se rendent maîtres de Tours et brûlent les reliques de saint Martin, qui étaient l'objet d'une si grande vénération dans toute la France Catholique, enfin ils furent sur le point de s'emparer de Paris, mais un acte aussi honteux qu'impolitique arma contre eux tout ce qui conservait un cœur français.

Ils livrèrent aux Anglais la ville du Havre, leur en abandonnant la toute propriété, avec le droit de tenir garnison dans Rouen et dans Dieppe.

L'esprit de parti avait tellement étouffé, en eux, l'amour de la patrie que, pour quelques secours en argent, ils vendirent à la reine d'Angleterre une place qui passait pour la clé de la capitale (1).

(1) On doit dire, à l'honneur du catholicisme, qu'après la mort de Henri III, et avant qu'Henri IV eut abjuré, le sentiment de la nationalité porta un très-grand nombre de catholiques à se ranger sous ses drapeaux.

Le duc de Mayenne avait persuadé aux ligueurs que, d'après les lois de l'Etat, l'hérésie faisait perdre tout droit à la couronne de France, et il avait proclamé roi le cardinal Charles de Bourbon, sous le nom de Charles X.

Mais lorsque les ligueurs s'aperçurent que les Espagnols, leurs auxiliaires,

A la première nouvelle de cette trahison, le roi de Navarre, qui, jusqu'alors, avait défendu son frère le prince de Condé, le déclara déchu de ses droits de prince du sang ; la reine, dans un lit de justice, fit rendre par le parlement un arrêt proclamant les huguenots rebelles, ennemis du bien public, et ordonnant *de leur courir sus au son du tocsin*.

Mais ils étaient en mesure de se défendre ; une puissante cavalerie allemande, jointe à une nombreuse infanterie de reîtres, leur était amenée par Dandelot, et les catholiques étaient pris au dépourvu.

Cependant la cour réunit une armée ; le roi de Navarre la commandait le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André et le duc de Guise servaient sous ses ordres.

On voulait d'abord reprendre Orléans, dont le prince de Condé avait fait sa principale place d'armes. Le duc de Guise pensa que, pour mettre une barrière entre Paris et les Anglais, il était indispensable de reprendre d'abord Rouen.

L'armée se porta donc sur Rouen dont le siège fut meurtrier. Le roi de Navarre, que la valeur du duc de Guise piquait d'une noble émulation, fut blessé près de lui à la tranchée et mourut des suites de cette blessure aux Andelys.

Ce fut au siège de Rouen qu'un sicaire calviniste tenta d'assassiner le duc de Guise dont la piété et la générosité sauvèrent ce misérable : *Ta religion t'a commandé le meurtre*, lui dit-il, *la mienne me commande le pardon*, et il le renvoya (1). Tel était l'homme que Bèze signale *comme un monstre plus sanguinaire que Néron*.

La mort du roi de Navarre laissa le connétable chef de l'armée catholique qui, après la prise de Rouen, se mit en campagne et se trouva bientôt en présence de l'armée calviniste.

La rencontre eut lieu à Dreux. Le prince de Condé, quoique sa cavalerie fût deux fois plus forte que celle des catholiques, n'osait risquer la bataille ; déjà même Coligny commençait un mouvement de retraite, lorsque le connétable, dont les ans n'avaient pas amorti le

voulaient profiter de nos troubles pour démembrer la France, leur croyance n'égara pas leur patriotisme, et, de tous côtés, la ligue fut désertée. La Satire Ménippée en fait foi.

(1) Voltaire s'est emparé de ces sublimes paroles dans sa tragédie d'Alzire, en faisant dire à Gusman :

Des dieux que nous servons connais la différence ;
Le tien t'a commandé le meurtre et la vengeance,
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

bouillant courage, engagea l'action avec plus de valeur que de prudence. Blessé et renversé de cheval, il est fait prisonnier et entraîné loin du champ de bataille avant que le maréchal Saint-André et le duc de Guise arrivassent pour rétablir le combat et fixer la victoire. Il en coûta la vie au maréchal; le duc de Guise fit prisonnier le prince de Condé; ainsi, dans cette journée, le général de l'armée victorieuse, comme le général de l'armée vaincue, restèrent l'un et l'autre prisonniers.

Bèze assistait à la bataille de Dreux : *J'y étais pour prier et non pour combattre*, dit-il. Son rôle eût été beau, si ce n'eût pas été lui qui eût mis les armes aux mains des combattants.

Après la bataille, le duc de Guise reçut chez lui le prince de Condé son prisonnier et lui fit partager son lit : *Il dormit d'un sommeil aussi tranquille*, a dit le prince, *que si son frère eût été couché près de lui; quant à moi je ne pus fermer l'œil de la nuit*, ajouta-t-il.

Resté seul pour la direction des affaires, le Duc après avoir pris toutes ses précautions contre l'Anglais, se dirigea, avec l'armée, vers Orléans, dont il fit le siège.

VII.

La mort du roi de Navarre, celle du maréchal Saint-André et la prise du connétable, qu'ils regardaient comme un otage du prince, consolèrent les calvinistes de la perte de la bataille de Dreux et de la captivité du prince de Condé; mais ils voulaient, de quelque manière que ce fût, *abattre le chien au grand collier*; c'était l'expression usitée parmi eux pour désigner le duc de Guise.

On ne pouvait le vaincre, il fut assassiné.

Poltroit de Méré commit ce forfait sous les murs d'Orléans, le 24 février 1565.

La mort du duc de Guise fut une perte irréparable pour la France. Encore dans la force de l'âge, il n'avait que 44 ans, sa patrie pouvait en attendre de longs et utiles services; ses vertus et son courage eussent imprimé aux événements une direction plus heureuse; lui vivant, nos annales n'eussent pas été souillées des meurtres de la Saint-Barthélemy. Jamais, non jamais François de Guise n'eût souffert que les vainqueurs de Dreux, de nouveau vainqueurs dans les champs de Jarnac et de Moncontour, troquassent l'épée du guerrier contre le poignard de l'assassin.

Les annales-curieuses que nous avons déjà citées (1) nous conservent

(1) 1^{re} série, t. 5, p. 171.

la lettre de l'évêque de Riez au roi, sur les derniers moments du duc de Guise.

Rien de plus touchant que ses exhortations à sa femme et à ses enfants, mais il commande l'admiration lorsque se tournant vers les assistants, il leur dit :

« Quant à moi, vous voyez l'état où je suis réduit par la blessure
 » d'un homme qui ne savait pas bien ce qu'il faisait. Je vous prie faire
 » très humble requête à la reine qu'en l'honneur de Dieu et pour
 » l'amour de moi, elle lui pardonne. »

On l'entendit ajouter : *Et vous qui en êtes la cause !* Il supposait donc que son assassin avait des complices, mais il les couvre aussi de son pardon.

Enfin, après la confession de ses fautes, ranimant ses forces, il dit avec énergie :

« Je vous prie croire que l'inconvénient advenu à ceux de Vassy est
 » advenu contre ma volonté, car je n'y allai onques avec intention de
 » leur faire aucune offense. J'ai été défenseur, non agresseur. Et
 » quand l'ardeur de ceux qui étaient avec moi, me voyant blessé, leur
 » fit prendre les armes, je fis tout ce que je pus pour parer leurs coups
 » et garder que ce peuple reçut aucun outrage. »

Un tel témoignage, dans un moment aussi solennel, doit fixer les incertitudes des historiens.

Le duc de Guise laissa des fils, héritiers de sa valeur plus que de ses vertus ; Henri, l'aîné, âgé seulement de treize ans, jura qu'il ne mourrait pas sans avoir vengé la mort de son père et ne fut que trop fidèle à ce coupable serment.

L'assassin fut arrêté, malgré les précautions qu'il avait prises pour assurer sa fuite (1), et, dans l'interrogatoire que lui fit subir Vialart, maître des requêtes, en présence de la Reine, il accusa l'amiral de Coligny et Théodore de Bèze de l'avoir excité à commettre son crime. Il entra dans les détails les plus circonstanciés. Coligny aurait demandé à Soubise un homme résolu ; Soubise l'aurait adressé à Coligny. Théodore de Bèze lui aurait prouvé que l'assassinat du duc de Guise

(1) Feignant d'avoir abjuré le calvinisme, Poltrot s'était fait recevoir dans la maison du duc de Guise ; il l'avait vu plusieurs fois, pendant les opérations du siège d'Orléans, regagner son quartier en traversant seul, ou peu accompagné, un petit bois près d'Olivet ; ce fut là qu'il s'embusqua, et, à bout portant, tira dans le dos du duc un coup de pistolet chargé de trois balles.

Son trouble fut tel, qu'après avoir fui toute la nuit au grand galop de son cheval, s'étant égaré dans les circuits qu'il faisait, il se retrouva le lendemain matin au village d'Olivet, en face du lieu d'où il était parti.

serait une œuvre agréable à Dieu, enfin Coligny lui aurait fourni de l'argent et un cheval pour se rendre au camp devant Orléans.

Le coupable et l'instruction furent envoyés devant le Parlement ; là Poltrot rétracta ses accusations. Il les reproduisit à la question (1), les rétracta de nouveau pour les reproduire encore au moment de son supplice.

Nous trouvons dans les mémoires de Condé (2) la défense que Coligny et Théodore de Bèze adressèrent à Catherine ; un ami leur avait fait parvenir copie du premier interrogatoire de Poltrot.

L'un et l'autre se livrent d'abord à une dissertation théologique pour prouver que les paroles prêtées, disent-ils, par les catholiques à Poltrot n'étaient pas en harmonie avec les doctrines calvinistes et par conséquent, ne pouvaient émaner de lui ; mais ils cherchent à se justifier ensuite d'une manière plus plausible.

Coligny, tout en convenant que Poltrot lui avait été envoyé par Soubise (3) et qu'il lui avait donné quelque argent pour se rendre à Orléans, où, disait-il, des affaires d'intérêt l'appelaient, soutient avoir complètement ignoré ses coupables projets et affirme que Poltrot ne les lui avait pas confiés.

Coligny termine sa défense en ces termes :

« Je demande qu'on le retienne en prison pour m'être confronté devant des juges ; mais je récusé les Parlements et je me présenterai devant les juges que l'on choisira après la pacification, et si des juges veulent procéder plus tôt à la condamnation de Poltrot et m'ôter ainsi les moyens de me justifier, je proteste contre eux et contre tous autres. »

La condamnation et l'exécution de Poltrot ne furent pas retardées.

Quant à Théodore de Bèze, voici le texte même de sa justification :

« Sur ce même article, Théodore de Bèze déclare en toute vérité ce qui s'est fait, pour sa décharge devant toute la chrétienté ; c'est

(1) On ne comprend pas comment une institution dans laquelle on ne sait qui l'emporte de l'atroce ou de l'absurde, resta si longtemps dans les codes des peuples civilisés. Qui jamais a pu ajouter foi à des déclarations arrachées par la torture ?

Les derniers vestiges de cette institution barbare, réduite, chez nous, à la question infligée au criminel convaincu et condamné, pour avoir révélation des complices, ont enfin disparu de nos lois dans les premières années du règne de Louis XVI.

(2) T. 4, p. 312.

(3) Soubise ne niait pas que Poltrot lui eut révélé le dessein qu'il avait de délivrer son parti du duc de Guise, tout en prétendant qu'il avait cherché à l'en détourner en lui disant que Dieu saurait bien y pourvoir.

» à sçavoir que voyant plusieurs animés contre ledict sieur de Guise
 » pour le meurtre perpétré à Vassy, il n'a toutefois jamais été d'avis
 » pour lors de procéder contre ledict sieur de Guise que par voie de
 » justice ordinaire, dont il appelle à tesmoins ceux qui l'ont vu et ont
 » parler en ce temps là. Qui fut aussi la cause pour laquelle il fut à
 » Monceaux en la compagnie d'autres députés par l'église réformée
 » de Paris pour demander justice dudict meurtre à la majesté du roi,
 » à la reine sa mère et au feu roi de Navarre, les suppliant très-hum-
 » blement de pourvoir en toute diligence *aux troubles qui déjà mena-*
 » *çaient le royaume* et qui, du depuis, en sont survenus. Et de fait, la
 » réponse qu'il plut à la reine leur faire fut telle que ceux de ladite
 » église réformée en furent satisfaits pour l'espérance qu'on leur
 » donnait qu'on leur ferait bonne et briefve justice des coupables.
 » Mais tost après, le dict seigneur de Guise et les siens ayant pris les
 » armes (1) et les choses étant réduites en tel état que droit et justice
 » n'avoient plus lieu, et qui, plus est, les personnes du roy et de la
 » reine étant traitées comme chacun sait, il confesse avoir dès lors,
 » tant en public en ses prédications que par écrit et de parole averti
 » de leur devoir, tant Monsieur le prince de Condé que Monsieur
 » l'Amiral et tous autres seigneurs et gens de toute qualité faisant
 » profession de l'Evangile, pour les induire à maintenir par tous
 » moyens à eux possibles l'autorité des édits du roy et l'innocence
 » des pauvres oppressés. Et depuis il a toujours continué et continue
 » encore en cette volonté : exhortant toutefois un chacun d'user des
 » armes en la plus grande modestie qu'il est possible et de chercher,
 » après l'honneur de Dieu, la paix sur toutes choses, pourvu qu'on
 » ne se laisse tromper ni decevoir. Desquelles choses il prend à
 » témoins tous ceux qui l'ont ouy en public et en particulier et en
 » voudront dire la vérité. Et, au surplus, quant au seigneur de Guise,
 » pour ce qu'il l'a toujours tenu pour le principal autheur et fauteur
 » de ces troubles, il confesse avoir infinies fois désiré et prié Dieu,
 » ou qu'il changeast le cœur du dit seigneur de Guise, ce que toutes-
 » fois il n'a jamais pu espérer, ou qu'il en délivrast ce royaume, de
 » quoi il appelle à tesmoins tous ceux qui ont ouy ses prédications et
 » prières, et nomément madame de Ferrare (2) sait ce qu'il lui en a

(1) La vérité historique est gravement offensée par cette assertion de Béze. Ce furent les calvinistes qui prirent les premiers les armes.

(2) La duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, était la mère d'Anne d'Est, mariée au duc de Guise.

Protestante exaltée, elle avait quitté Ferrare pour se réfugier à Montargis.

» dit de cœur et de bouche ; mais il ne se trouvera jamais qu'il ayt
 » nommé ledict seigneur de Guise en public, ne que jamais il ayt
 » parlé audict Poltrot en personne ou par autrui, ne qu'il l'ait jamais
 » cogneu ni eu affaire à lui de chose quelconque, tant s'en faut qu'il
 » l'ait induit à ce faire. Dit davantage ledict Bèze que jamais il ne
 » se trouvera qu'il ait attiré un autre pour ce fait, auquel toutesfois il
 » recognoit un juste jugement de Dieu, menassant de semblable ou
 » plus grande punition tous les ennemis de son saint Evangile. »

Ce qui n'est que trop certain, c'est que la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise fut accueillie par tous les réformés avec les démonstrations de la joie la plus indécente. Bèze, tout en affirmant n'y avoir pas participé, ne parle jamais de Poltrot comme d'un criminel. Dans ses divers écrits, tantôt il nous le représente comme un homme *ému d'un mouvement secret*, tantôt il le dépeint, prêt à exercer son noir dessein, comme un homme interrogeant religieusement sa conscience et *priant Dieu très-ardemment qu'il lui fit la grâce de lui changer son vouloir si ce qu'il voulait faire lui était désagréable, ou bien qu'il lui donnât constance et assez de force pour tuer le tyran, et, par ce moyen, délivrer Orléans.*

L'Aubigné, dans son histoire, où règne une grande partialité pour le calvinisme dont il faisait profession, a singulièrement compromis la cause de ses coreligionnaires au sujet de l'assassinat du duc de Guise : « J'ai appris, en bon lieu, dit-il, qu'on espérait que Poltrot ferait le coup ; on lui disait qu'il fallait bien prendre garde aux vocations extraordinaires, et les remontrances qu'on lui faisait sentaient le refus et donnaient le courage (1). »

Le crime de Poltrot n'est donc pas un crime isolé. Bèze et Coligny furent-ils ses complices ? Des présomptions bien graves les accusent, mais nul n'oserait les condamner ; Bèze ne quitta pas Coligny depuis la captivité du prince de Condé ; tous deux sont coupables, ou tous deux sont innocents.

VIII.

Privée de l'appui du duc de Guise et redoutant l'Anglais que l'on voulait, à tout prix, expulser de la France, la Cour offrait la paix.

Le Duc, tant accusé par les écrivains protestants d'avoir toujours voulu, dans l'intérêt de son ambition, perpétuer les troubles du

(1) Histoire de France, de 1500 à 1610 ; t. 1, liv. III, chap. 17, p. 176.

royaume, l'avait toujours désirée. Sa piété était ardente et sincère, mais elle était éclairée et c'était principalement à lui qu'était dû le premier édit de tolérance.

Dans l'allocution qu'il adressa à ceux qui assistaient à ses derniers moments, « J'ai toujours, leur disait-il, désiré et pourchassé, par tous les moyens qu'il m'a été possible, une bonne paix ; et qui ne la désire n'est point homme de bien, ni amateur du service du roi, et honny soit qui ne la veut ; je vous prie de remontrer à la reyne qu'elle la fasse, pour la conservation de son royaume qui est tant affligé. »

Le prince de Condé, auquel la paix devait rendre la liberté, cherchait à lever tous les obstacles qui pouvaient l'entraver. Il est permis de croire qu'il était entraîné par un motif plus noble ; il rougissait d'avoir livré le Havre et désirait concourir à la reprise de cette place importante.

Les calvinistes voulaient exiger des conditions plus avantageuses que celles du dernier édit ; de leur côté, les catholiques vainqueurs ne voulaient pas subir la loi des vaincus, et ils apportaient, au contraire, des restrictions aux premières concessions.

On trouva dans les ministres réformés une résistance opiniâtre ; le prince fit la paix sans eux et malgré eux. Elle fut signée le 19 mars 1563, et Bèze a consigné, dans son Histoire ecclésiastique, la protestation des ministres.

Assez de sang avait été cependant répandu, assez de désordres avaient été commis ; des églises pillées, nos chefs-d'œuvres de sculpture brisés (1), des moines et des prêtres massacrés, les habitants des campagnes exposés à la brutalité de la soldatesque allemande, nos villes armées contre nos villes, les citoyens combattant contre leurs concitoyens et souvent les frères contre leurs frères, enfin la France ouverte à l'étranger, tels étaient les trophées de cette guerre impie que les ministres voulaient prolonger et qu'ils surent rallumer, en trouvant le secret d'en rejeter le blâme sur les catholiques.

La paix faite, Bèze retourna à Genève, dont, abjurant sa patrie, il s'était fait reconnaître citoyen ; dégagé du tourbillon dans lequel la guerre l'avait entraîné, il reprit la plume et publia de nouveaux ouvrages, dont le plus remarqué fut son Histoire ecclésiastique depuis l'an 1521 jusqu'à l'an 1563. On reproche, avec raison, à cette œuvre de manquer d'impartialité ; mais un homme de parti peut-il écrire

(1) Bèze s'accuse d'avoir eu la faiblesse de ne pouvoir contempler sans tristesse les mutilations de l'église de Cluny.

l'histoire, et surtout l'histoire contemporaine, sans se laisser dominer par ses opinions.

Il mit en latin, à l'usage de toutes les églises réformées, la profession de foi qu'il avait écrite autrefois en français pour se justifier auprès de son père et entraîner ce vénérable vieillard dans son apostasie; cette tentative ne réussit pas, et, de sa nombreuse famille, Bèze ne put égarer que Nicolas, son frère consanguin, qui le suivit à Genève.

La nomenclature de tous les ouvrages de Bèze se trouve dans sa vie, écrite par Antoine Lafaye; il a omis les *Icones*; peut-être fût-ce à dessein; cet ouvrage renfermait un éloge pompeux de Knox, le fondateur du presbytérianisme en Ecosse. Aucun réformateur n'a poussé plus loin l'audace contre l'autorité des rois, des lois et des magistrats; aucun n'a prêché plus ouvertement la révolte; cet éloge embarrassait les calvinistes de France qui, dans le xvii^e siècle, s'efforçaient de prouver qu'en tout temps ils avaient toujours prêché la soumission. Le ministre David Blondel, qui soutint cette thèse avec le plus d'adresse, disait que Bèze et Calvin n'admiraient dans Knox que l'homme évangélique, *sans approuver la doctrine qu'il avait semée en Ecosse, inconsidérément et contre la vérité*. Déterminé, sans doute, par un motif de la même nature, Lafaye n'a pas parlé de l'Histoire ecclésiastique (1).

Bèze revint en France, en 1568, et se rendit à Vézelay pour régler des intérêts de famille. Pendant son séjour dans sa ville natale, il fit d'inutiles efforts pour déterminer une de ses sœurs, religieuse, à quitter son couvent et à le suivre; *c'était*, dit Bayle, *une vieille nonne très-obstinée qui n'écouta pas les rémontrances de son frère*; c'était, disent les catholiques, une femme dont la raison égalait la piété et que toute l'éloquence de Bèze ne pouvait entraîner à faire le sacrifice insensé de sa famille, de sa patrie et de sa foi.

La France revit Bèze dans l'année 1571; il assista au célèbre Synode de la Rochelle dont il fut nommé modérateur; dans les premiers mois de 1572, il présida également le Synode de Nîmes et combattit le réformé Jean Morel qui voulait établir une nouvelle discipline dans les églises réformées.

Quinze ans après, son grand âge ne l'empêcha pas d'être le tenant des conférences de Montbelliard contre Jacques André, théologien de

(1) Les autres ouvrages de Bèze sont: Deux réponses à Castillon, qui avait critiqué sa traduction du Nouveau Testament; une vie de Calvin; son livre *de divorciis et repudiis*; ses sermons; sa traduction en vers du Cantique des Cantiques et un *Traité de ministrorum evangelii gradibus*.

Tubinge, chef d'une des nombreuses sectes qui divisaient le protestantisme. Comme à Poissy, les deux partis se séparèrent en s'attribuant la victoire.

En 1588, Bèze perdit sa première femme. La même année il contracta un second mariage avec Catherine de la Plaine qu'il eut avec sa Suavité et qui lui survécut.

C'est donc à tort que Guy Patin a appliqué à Bèze ce verset imposé par Etienne Pasquier pour un homme qui avait épousé trois femmes :

*Uxores ego tres vixi non tempore nactus .
Cum juvenis tum vir . factus et inde senex .
Propter opus prius est validis mihi factis sub annis .
Altera propter opus , tertius propter opem .*

Saint François de Sales avait essayé de ramener de Bèze au Jansenisme, mais ce fut en vain. Il mourut jaloux des doctrines qu'il avait attaquées et prêchées ; du moins, rien ne prouve le contraire.

Cependant, en 1597, le bruit de sa mort courut et on annonça qu'à ses derniers moments il avait abjuré. Un moine crut cette nouvelle et la répandit avec autant de confiance que de satisfaction.

Sous le titre de *Bèze redicimus*, Théodore lui décocha les vers satiriques les plus piquants.

Sa verve poétique s'exerça dans un âge encore plus avancé pour adresser à Henri IV une épître intitulée *voctis gratulatio* . après l'accueil qu'il reçut de ce roi en décembre 1600, près de Genève.

Bèze, nommé par les calvinistes *le phénix de son temps*, mourut à Genève, le 13 octobre 1605, âgé de 66 ans.

Quelques historiens l'ont fait chef d'une secte qu'ils ont nommée le *bézanisme*. Cette prétendue secte n'a jamais existé; toujours attaché, toujours soumis à Calvin, comme Mélancthon le fut à Luther, Bèze avait accordé à son maître toute l'obéissance qu'il refusait à l'église; tant que Calvin vécut, il lui fut fidèle et adopta successivement toutes les variantes de ses doctrines; après la mort de son chef, son ambition fut de lui succéder et non pas de créer une secte nouvelle; il n'en voyait déjà que trop autour de lui.

La vieillesse avait peu affaibli les facultés de Bèze; altérée sur les événements récents, sa mémoire conservait du passé un souvenir tel qu'il étonnait ses auditeurs. Dans les dernières années de sa vie trois chaires manquant de professeurs à Genève, il eut la force de les occuper toutes les trois.

Il ne laissa pas d'enfants, mais la descendance de son père n'est pas éteinte en France : le département de l'Yonne en possède plusieurs

rejetons, par les femmes, notamment Mme la baronne d'Avigneau et les descendants de Mme de Fourrolles. Un seul héritier du nom et des armes existe encore aujourd'hui à Corbigny, c'est François-Gaspard de Bèze, dont le fils, héritier du nom comme du prénom de Théodore de Bèze, rappellera, nous l'espérons du moins, le mérite de son arrière grand-oncle, sans reproduire ses erreurs.

Les erreurs de de Bèze, furent bien fatales à la France.

Le protestantisme, tel qu'il était formulé en Allemagne, n'eût trouvé que peu de sympathie chez nos pères. Calvin, bien que français, n'avait pas non plus ce qu'il fallait pour les séduire; Bèze était doué de toutes les qualités qui, parmi nous, donnent l'empire sur les esprits.

Sans l'influence qu'il exerça sur son siècle, notre patrie n'eût jamais compté assez de novateurs pour former un parti dangereux; et le sang perdu dans nos guerres civiles n'eût coulé que pour la gloire et l'agrandissement de la France.

En repoussant plusieurs des dogmes de la foi, il a habitué les esprits à scruter les mystères. Fiers de ce progrès, nous avons pris en pitié l'obéissance de nos aïeux; une philosophie hardie a défié la *raison humaine* et rejeté, comme lui étant contraire, tout ce qui se trouve au-dessus d'elle.

Et, cependant, il n'est pas de secte religieuse, le déisme compris, il n'est pas d'école de philosophie dans laquelle il ne faille que la raison s'incline toutes les fois qu'il s'agit de Dieu; le catholicisme n'a donc rien d'humiliant pour elle lorsqu'il la soumet, non pas à l'*autorité* d'un homme quel qu'il soit, mais à une *autorité* qui ne s'impose que comme émanant du ciel et à laquelle doivent être les premiers soumis, tous ceux qui en sont les dépositaires.

La lutte de la *raison* contre l'*autorité* a fait perdre la foi; mais il y a réaction; chacun sent le vide que laisse dans la société l'abandon des croyances, et la vraie philosophie s'unit à la religion pour les raviver.

Les paroles adressées par le philosophe Bonnet à M. de Fontanes n'ont pas été perdues :

« Il est temps, disait ce sage, il est temps que la philosophie se rapproche, pour son véritable intérêt, d'une religion qu'elle a trop méconnue et qui peut seule donner un essor infini et une règle sûre à tous les mouvements de notre cœur (1). »

Les intelligences les plus élevées confessent aujourd'hui que l'enseignement philosophique n'est, en lui-même et pris isolément, qu'une

(1) Œuvres de Fontanes, t. 2, p. 43.

stérile abstraction, qu'il est *incomplet*, que son complément nécessaire est un *culte* et une *religion positive*.

Et toute *religion positive* ayant besoin d'une *autorité* qui maintienne l'*unité*, il faudra que les doctrines de Bèze et de tous les novateurs tombent devant cette nécessité. C'est au nom et pour le triomphe de la raison que l'erreur nous a divisés, c'est au nom et pour le triomphe de la raison mieux éclairée que nous serons réunis.

LECLERC, *avocat*.